

Commentaire [Tafsir] du Hadîth de Dhât Anwât.

Par l'imam Ibn Taymiyya



Le Hadîth :

D'après Abi Wâqid Al-Laythî -*qu'Allâh l'agrée*- : « **Le Messager d'Allah -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- lorsqu'il sortit pour l'expédition de Khaybar, passa à coté d'un arbre des idolâtres appelé « Dhât Anwât »[1] auquel ils accrochaient leurs armes.**

Nous dîmes alors « Ô messager d'Allah ! Donne-nous un Dhât Anwât comme ceux là ont un Dhât Anwât ! »

Le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- dit alors « Gloire à Allah ! Ceci est comme ce que le peuple de Moûsâ a dit « donne nous un dieu comme ceux là ont des dieux » ! Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, vous allez suivre les coutumes de ceux d'avant vous ! »

[Rapporté par l'imam Tirmidhî rapporte dans son Sounan n° 2335 « Aboû 'Îsâ dit que ce Hadîth est bon et authentique. »]

L'explication du Hadîth :

L'imam Ibn Taymiyya -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit :

« Et lorsque les idolâtres avaient un arbre auquel ils accrochaient leurs armes, qu'ils appelaient « **Dhât Anwât** », certains gens dirent « **Ô messager d'Allah, donne nous un Dhât Anwât comme leur Dhât Anwât !** » Il -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- dit « **Allah est le plus grand, vous avez dit la même chose que le peuple de Moûsâ « donne nous un dieu comme ils ont des dieux… » C'est une coutume, vous suivrez les coutumes de ceux d'avants vous…** »

Le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- les condamna pour le simple faite de ressembler aux mécréants en prenant un arbre auprès duquel ils se recueillent et accrochent leurs armes. Que dire alors de ce qui est pire que de ressembler aux idolâtres, n'est-ce pas l'idolâtrie même ? »

Fin de citation.

Source : Iqtidhâ' Sirât Al Moustaqîm, volume 2, page 257.

[1] Cela signifie en arabe « Ce à quoi on accroche… ».

L’imam Ibn Taymiyya -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit :

« Quant aux arbres, aux pierres ou aux puits et les choses comme ça où certaines populaces vont accrocher des morceaux de tissus ou autre ou prennent des feuilles d’arbres comme moyen de prendre la Baraka, ou prient auprès de cet arbre etc.

Tous ceci sont des hérésies condamnables et ce sont des coutumes païennes et des causes pouvant amener à donner des associés à Allah.

Et les idolâtres avaient un arbre sur lequel ils accrochaient leurs armes qu’ils appelaient « **Dhât Anwât** » alors des gens dirent « **Ô messager d’Allah ! Donne nous un Dhât Anwât comme ceux là ont un Dhât Anwât** » il -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- dit alors « **Allah est le plus grand ! Vous venez de dire comme le peuple de Moûsâ dit à Moûsâ « Donne nous un dieu comme ceux là ont des dieux » c’est certes une coutume, vous suivrez la coutume de ceux d’avant vous empan par empan, coudée par coudée, au point que si l’un d’entre eux entrait dans le terrier d’un lézard, vous les suivrez, au point que si l’un d’entre eux copulait avec sa femme dans la rue vous le ferez…** » Et ‘Omar Ibn Khattab -*qu’Allâh l’agrée*- entendit dire que des gens voulaient faire la prière auprès de l’arbre sous lequel se passa l’allégeance de la satisfaction rendue envers le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-,

‘Omar -*qu’Allâh l’agrée*- ordonna alors qu’on abatte cet arbre. Et tous les savants de la religion se sont entendu pour dire que celui qui fait vœu d’adorer dans l’un de ces endroits, il ne lui sera pas obligatoire d’honorer son vœu, et qu’il n’y a aucun mérite d’y pratiquer des cultes. »

Fin de citation.

Source : Majmoû‘ Al Fatâwâ, volume 28, page 136-137.